

## Communication introductive du Colloque :

« Le principe de vérité dans le procès »

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris

Vendredi 28 novembre 2014

Votre colloque s'est fortement engagé en choisissant son titre :

« Le principe de Vérité dans le Procès »

D'une part ce que je lis comme une profession de foi dans l'existence d'un principe de vérité n'a rien qui puisse étonner un prêtre, d'autre part qu'on puisse l'appliquer aux procès humains n'a rien qui puisse cette fois surprendre l'avocat que j'ai été.

Mais alors, puisque nous sommes entre gens de bien, laissez-moi, au seuil de votre réflexion, vous embêter un peu et vous provoquer en vous demandant :

« *Qu'est-ce que la vérité ?* » (St Jean XVIII, 38)

Certes, si vous m'aviez invité comme philosophe ayant clairement choisi ses bases philosophiques, je vous aurais répondu avec St Augustin que « *la Vérité est ce qui est* »<sup>1</sup>, avec Avicenne que le vrai est l'absence de division entre l'être et ce qui est, c'est-à-dire « *l'appropriation de son existence* »<sup>2</sup>, enfin avec St Anselme que « *Veritas est adequatio rei ad intellectum* »<sup>3</sup> ; tout cela repris et assumé par St Thomas d'Aquin dans sa question disputée sur la Vérité.

Mais tel n'est pas le cas. Dès lors, je voudrais simplement attirer votre attention sur le sens de cette question et, pour mieux la pénétrer, je vous propose de l'exposer conformément à la dialectique aristotélicienne....on ne se refait jamais complètement de ses premières amours !

---

<sup>1</sup> St Augustin, *Solliloques II*, 5.

<sup>2</sup> Avicenne, *Métaphysique VIII*, 6.

<sup>3</sup> St Anselme, *De Veritate*, Ch.XI.

**1° - Littéralement cette question fondamentale « Qu'est-ce que la vérité ? »** a plutôt mauvaise presse parmi les juristes catholiques non pas tant qu'elle fut posée par un magistrat mais surtout parce que celui-ci était Ponce Pilate qui condamna le Christ à la mort ignominieuse des grands criminels : la crucifixion.

Pilate, en bon juge d'instruction, instruit à charge et à décharge et interroge son prévenu, Jésus.

Rompu qu'il est des procès et de la méchanceté des hommes (il est gouverneur romain), il ne tarde guère à s'apercevoir que les charges retenues contre le prévenu Jésus ne sont pas du ressort de sa compétence puisqu'il s'agit de disputes théologiques, qu'en outre les miracles allégués n'ont produit que du bien, que dès lors c'est probablement par envie que les adversaires de cet homme le lui ont livré.

Par un jugement de raison, il en conclut à l'innocence de cet homme qu'on dit être roi des juifs.

Encore plus accablant pour lui, païen convaincu, sa femme l'avertit qu'elle a été prévenue en songe par de mauvaises augures de ne pas condamner cet homme.

Ainsi, non seulement en raison, mais aussi selon sa foi païenne qui s'exprime par les divinités Lares de la maison pendant le sommeil de son épouse, il est poussé à relâcher cet homme.

Une chose intrigue cependant le Procureur romain : Jésus déclare n'être roi que pour rendre témoignage à la vérité !

Si la question de la royauté intéresse Pilate (enfin une question politique de sa compétence) celle de la vérité le laisse coi : « *Qu'est-ce que la Vérité ?* » mais le Christ alors se tait car ce n'est pas une « vraie » question.

Pilate est enfermé, en effet, dans l'horrible impasse de son esprit puisque son relativisme le conduit en fait à nier que la vérité puisse exister, du moins qu'on puisse l'atteindre.

Or « *il s'ensuit de la destruction de la vérité que la vérité est ; car si la vérité n'est pas, il est vrai que la vérité n'est pas, et rien ne peut être vrai que par la vérité. La vérité est donc éternelle* », vous avez reconnu un parfait syllogisme de St Thomas d'Aquin<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> St Thomas d'Aquin, Question Disputée sur la Vérité, Q.1 art.5.

Pilate semble incarner à lui seul l'impossibilité de connaître la vérité en l'absence de la foi. La foi surnaturelle, certes mais tout simplement aussi la confiance humaine qui donne crédit a priori afin de s'autoriser à examiner l'étendue et la profondeur de la vérité que l'on reçoit avec bienveillance : bref, la condition essentielle d'un procès qui espère, à partir des témoignages et dépositions véridiques d'une part, des pièces et éléments probants d'autre part, la corroboration ou l'infirmité de la vérité entrevue.

La décision de Pilate dans son erreur, et même dans sa faute puisqu'il sait condamner un innocent, nous met en garde contre le scepticisme radical qu'une honnêteté procédurale ne pourra réparer.

## **2° - Mais alors peut-on poser honnêtement la question « qu'est-ce que la vérité ? » ?**

Pour être lapidaire à l'instar des questions procédurales posées en droit canonique administratif aux Congrégations Romaines : « *affirmative* » !

Pour illustrer cette autre attitude fondamentale, posons ici notre regard sur saint Thomas, l'apôtre du Christ.

Ce saint Thomas-là est un fort en gueule, qu'il me pardonne cette familiarité admirative.

C'est lui qui veut toucher et voir par lui-même pour constater la Résurrection du Christ que les autres apôtres lui assurent avoir vu vivant trois jours après sa descente au tombeau. C'est lui qui était absent de cette première apparition au Cénacle vraisemblablement parce qu'il fut le seul à n'avoir pas eu peur des représailles des chefs des prêtres ni de celles des Romains.

Cet apôtre magnifique à qui on ne fait visiblement pas prendre des vessies pour des lanternes va poser au Seigneur la question brûlante qui est sur toutes les lèvres lorsque celui-ci annonçant sa mort semble lénifier son discours et rassurer les siens en leur assurant qu'il part leur préparer une place et qu'il leur a montré le chemin. St Thomas s'exclame alors « *Nous ne savons même pas où tu vas, comment pourrions-nous savoir le chemin ?* » (St Jean XIV, 5).

Son attitude est bien celle de la foi puisqu'il a tout quitté pour suivre le Christ, mais il veut comprendre, persuadé qu'il est comme St Augustin le formalisera plus tard, qu'il existe deux mouvements intellectuels qui se nourrissent l'un de l'autre. Le premier, « *Credo ut intelligere* », affirme que la foi est la porte d'entrée de la compréhension raisonnable. Le second, « *intellego ut credere* », en conclut que les raisons de croire fortifient la foi.

Le Christ fait droit à sa demande et sa réponse nous donne beaucoup plus que ce que la question ne laissait entrevoir en lui répondant « *Ego sum Via, Veritas et Vita* » (St Jean XIV, 6).

Cette vérité est là devant lui, devant nous mais aussi devant Pilate qui ne l'a pas reconnue.

Cette vérité n'est pas chimérique, elle est loin de tout concept et sans échappatoire possible : cette Vérité est une personne, « *le Christ, le Fils du Dieu Vivant* » (St Matthieu XVI, 16).

Une seule personne de nature divine assumant la nature humaine.

Si vous avez la foi, ou même si vous voulez l'avoir, vous pouvez alors contempler le Christ, vrai Dieu et vrai homme dans les Evangiles qui sont donc le reflet fidèle de cette vérité.

Mais qu'en déduire pour un procès ?

Par chance, en se présentant comme la Vérité, le Christ mentionne aussi qu'il est la voie, c'est-à-dire que ce chemin d'humilité d'un Dieu qui se fait petit pour sauver les hommes est notre propre chemin.

La vérité mise à notre portée, non en idées et concepts mais « *par des actes et en vérité* » (I St Jean III, 18), loin de tous discours c'est une invitation à agir : « *res, non verba* » !

En servant la justice dans ce qu'elle a de plus humain, de plus inextricable et de plus obscur parfois, c'est l'humanité assumée par Dieu qui nous montre la vérité.

Le Christ ne l'a pas seulement dit, il l'a fait : jusqu'à mourir et à mourir sur une Croix.

Le service du procès, le salut de l'homme, l'intelligence des choses et l'amour des plus déshérités sont autant de chemins qui concourent à la vie.

Dieu se révèle en actes dans la charité car « *Deus caritas est* ».

Nous pouvons être ces acteurs d'amour qui, par le droit et sa procédure, l'éthique et sa morale touchent au principe de vérité que vous allez étudier pour faire advenir le règne du Christ comme nous le fait déjà envisager la préface de la fête du Christ-Roi : « *un règne sans limite et sans fin : un règne de vie et de vérité, règne de grâce et de sainteté, règne de justice d'amour et de paix* ».

Abbé Thierry Laurent +

Aumônier au Collège Stanislas, Paris.